



RESOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

EN SOUTIEN AUX AVOCATS RECEMMENT MENACES DANS L'EXERCICE DE LEUR FONCTION

Adoptée par l'Assemblée générale du 12 septembre 2025

Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale, le 12 septembre 2025,

CONNAISSANCE PRISE de plusieurs attaques visant des avocats dans l'exercice de leurs fonctions et de la multiplication ces derniers mois de poursuites en diffamation, de campagnes de haine en ligne et notamment de menaces de mort, d'appel au viol, d'atteinte à la réputation professionnelle et de la publication de données à caractère personnel, à l'encontre d'avocats au seul motif de l'exercice de leurs missions ;

CONNAISSANCE PRISE des graves conséquences de ces campagnes de haine en ligne sur l'exercice professionnel et la santé de nos confrères et consœurs ;

EXPRIME son soutien total et inconditionnel à nos confrères et consœurs menacés dans l'exercice de leurs fonctions ;

DENONCE le caractère inadmissible de ces attaques désormais récurrentes, qui portent atteinte au droit de chaque citoyen de recourir aux services d'un avocat afin de faire valoir ses droits et qui fragilisent notre Etat de droit ;

DEMANDE à la commission LDH du CNB d'entamer un travail de recensement des campagnes de haines en ligne visant les avocats dans l'exercice de leur fonction et de formuler des propositions pour répondre de manière efficace à cette nouvelle menace ;

INVITE le bureau à décider d'une intervention volontaire du CNB au soutien de ces confrères qui engageraient des procédures judiciaires.

* *

Fait à Paris le 12 septembre 2025

Conseil national des barreaux

Résolution en soutien aux avocats récemment menacés dans l'exercice de leur fonction

Adoptée par l'assemblée générale du 12 septembre 2025